



Bulletin d'adhésion 2018

Association CIRENA

Association Énergie Partagée

Nom de la structure adhérente.....

Type de structure

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collectivité | <input type="checkbox"/> Partenaires |
| <input type="checkbox"/> Porteur de projet en développement | <input type="checkbox"/> 1 à 4 salarié.es |
| <input type="checkbox"/> Société d'exploitation | <input type="checkbox"/> 5 à 10 salarié.es |
| | <input type="checkbox"/> plus de 10 salarié.es |

Nom du représentant légal

Objet de la structure.....

Adresse.....

Personne de contact sur les questions administratives :

Nom.....Prénom.....

Email.....Téléphone.....

Personne de contact sur les sujets d'énergie citoyenne (cette personne sera inscrite à la liste de discussion des adhérents, aura accès à l'espace adhérents et recevra les informations sur les formations et webinaires)

Nom.....Prénom.....

Email.....Téléphone.....

Par défaut, les adresses mails recevront les lettres d'information du réseau régional et du réseau national. Si vous ne souhaitez pas recevoir les lettres d'information, merci de cocher cette case.

En qualité de représentant de la structure mentionnée, nous adhérons à la charte d'Energie Partagée. Nous avons bien lu leurs statuts respectifs aux deux associations et en approuvons les termes.

Nous nous engageons à partager nos connaissances et nos expériences afin d'enrichir l'intelligence collective et essaier de nouveaux projets.

Fait à

Le

Signature :

Bulletin à envoyer

Par courrier à :

CIRENA - Chez Enercoop Aquitaine
Darwin Ecosystème
87 Quai des Queyries
33100 Bordeaux

Modes de règlement :

> chèque joint à l'ordre de Association CIRENA

> Par virement :

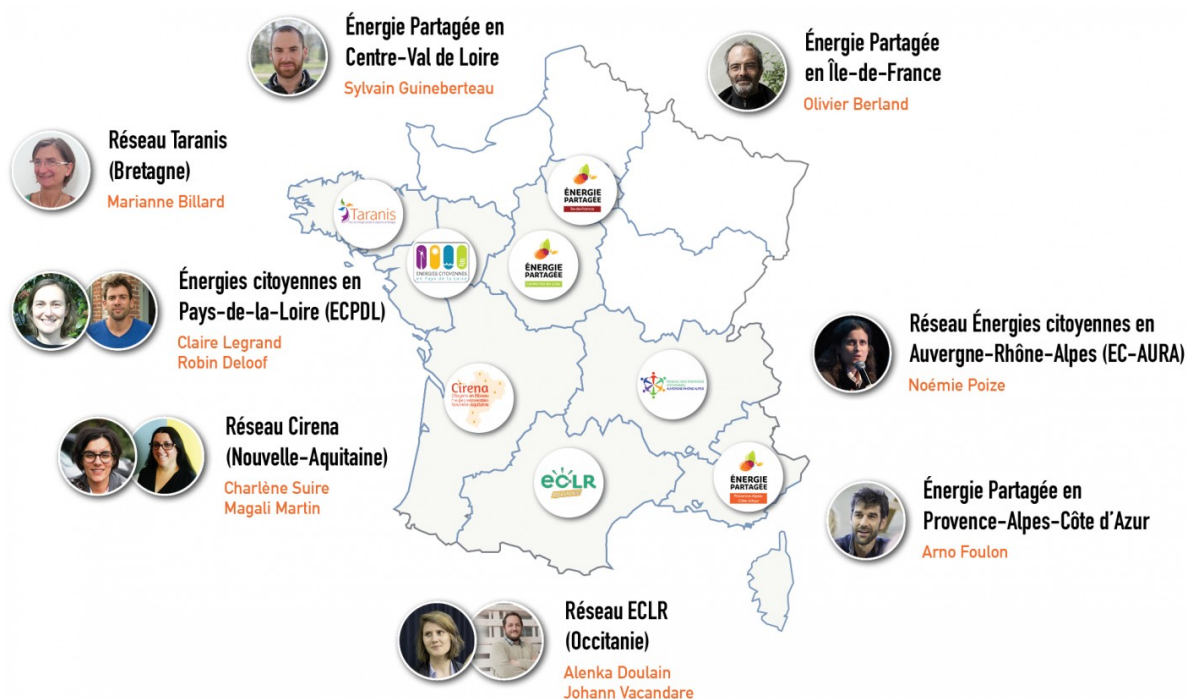
code BIC : CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 4255 9000 4141 0200 4827 289

Grille tarifaire

Public	Description	Montant de la cotisation	Plancher	Plafond
Collectivités locales		2c€/habitants (pop.INSEE)	50€	1000€
Porteur de projets	En développement	50€	-	-
	En exploitation	0,5 % CA annuel	100€	1000€
Partenaires	1 à 4 salarié.es	100€	-	-
	5 à 10 salarié.es	250€	-	-
	> 10 salarié.es	400€	-	-

Les réseaux régionaux



La double adhésion

La double adhésion est le principe selon lequel une personne morale adhère simultanément à son réseau régional des énergies citoyennes, ici l'association CIRENA, et au réseau national Energie Partagée.

Grâce à une seule cotisation, vous accédez à l'ensemble des services de ces réseaux :

- Le réseau régional a un rôle de proximité dans la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets.
- Le réseau national a un rôle de mutualisation (formation, boîte à outils, plaidoyer).

La double adhésion donne accès aussi à la gouvernance de chaque réseau (assemblées générales, instances de décision).

- CIRENA est administrée par un comité de pilotage de 5 à 12 membres élus lors de l'assemblée générale annuelle.
- Énergie Partagée est organisé autour d'un conseil d'administration, d'un bureau et d'une assemblée générale annuelle.